

## **Soutien spécialisé aux inspecteurs du travail**

### **Soutien interne**

Les connaissances dans les domaines de la chimie, de la mécanique, de l'électricité et du génie civil ainsi que des processus industriels sont disponibles au sein même de l'organisation compte tenu des qualifications et de l'expérience des inspecteurs, qui les mettent à la disposition de leurs collègues quand cela est nécessaire.

Les inspecteurs disposent d'une panoplie limitée d'instruments parmi lesquels figurent des tubes draeger, explosimètres, sonomètres, thermomètres et appareils photographiques, à l'utilisation desquels ils sont formés si nécessaire.

En matière du droit du travail, dans le cadre de groupe de travail ad hoc, les inspecteurs ensemble avec les agents de la carrière moyenne et les agents de la carrière supérieure s'occupent des projets complexes.

### **Soutien externe**

Des infrastructures de laboratoire existent aussi bien au sein du service de protection de l'environnement que de celui des ponts et chaussées.

En ce qui concerne les problèmes de médecine du travail, les inspecteurs consultent les médecins du travail du Ministère de la santé.

De plus, les inspecteurs peuvent exiger d'un employeur qu'il fasse effectuer une étude du lieu de travail par un des organismes agréés. Un exemplaire du rapport d'enquête doit être transmis à l'inspecteur.

Enfin, l'ITM entretient des liens étroits avec l'Université de Liège et la société PREVENT qui apportent leur concours spécialisé aux cours de formation et qui offre également aux inspecteurs du Luxembourg la possibilité de se rendre à l'étranger pour y compléter leur expérience en effectuant conjointement des visites avec leurs collègues européens.